

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021  
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

2021/O2/022/030

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE GHIONGA  
AU NOM DU GROUPE  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE/A CORSICA INDE A REPUBLICA »**

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME PAOLA MOSCA  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : Partenariat Euskadi**

**Mémorandum de coopération entre Euskadi et la Corse**

Merci Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse.

Je ferai donc une réponse unie, à deux questions qui convergent mais qui permettent également d'embrasser l'ensemble de la problématique. D'abord pour répondre à notre collègue et ami Pierre Ghionga sur ma vision et notre vision, me semble-t-il, partagée des compétences respectives du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse. Je pense qu'il est important que nos institutions fonctionnent pleinement dans le respect des prérogatives d'une part, du Conseil exécutif de Corse et, d'autre part, de l'Assemblée de Corse et que cette séparation des pouvoirs, mais en même temps cette convergence, conduisent à un bon fonctionnement de l'institution et aussi à une expression du caractère démocratique de celle-ci.

Je suis, donc comme vous, particulièrement attaché à ce que l'Assemblée de Corse puisse exercer pleinement ses prérogatives et pour vous faire une petite confiance, vous m'avez taquiné, sans anticiper un autre débat que celui qui nous attend dans les jours et les semaines à venir, je suis tout à fait favorable à ce que les prérogatives de l'Assemblée de Corse soient élargies, par exemple en lui conférant ce qui est déjà un petit peu la pratique, mais en l'organisant dans un cadre qui serait clarifié, un pouvoir d'initiative, y compris d'ailleurs à l'opposition, en transposant la pratique de la niche parlementaire telle que, par exemple, elle est organisée au Palais Bourbon.

Un pouvoir d'initiative pour qu'il puisse y avoir et que cela soit prévu et organisé, la possibilité de déposer des rapports à l'initiative de l'Assemblée de Corse, qui débouchent sur des délibérations opérationnelles y compris à l'initiative de l'opposition. Cela fera partie des propositions qui seront éventuellement débattues et qui à mon avis, ont vocation à être mises en vigueur si elles sont adoptées lors de la prochaine mandature, toujours dans le souci de renforcer les prérogatives de l'un et de l'autre des organes en visant la meilleure efficacité possible.

Je n'évoque pas ici le travail nécessaire, indispensable des instances consultatives que sont le CESECC, l'Assemblea di a Giuventù et également la Chambre des Territoires dont vous savez, je le dis aussi, qu'elle a à mon avis vocation à évoluer dans sa composition, et c'est un avis partagé à l'unanimité par la Chambre des Territoires. Vous serez saisis d'un rapport qui portera également sur le renforcement de ses prérogatives avec une consultation systématique. Ce sera également une des réponses que j'aurai l'occasion de proposer à l'exigence légitime d'une articulation renforcée entre la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités et les territoires.

Je referme ce volet institutionnel et je réponds directement sur la question.

Je vous rappelle, que vous m'avez expressément autorisé à signer tout protocole n'ayant pas valeur d'engagement financier. C'est ce qui a été fait au plan formel. Mais au-delà de ce plan formel, il est essentiel de rappeler que le protocole dont vous auriez dû avoir copie et dont vous avez vocation à avoir copie dans les délais requis par les règlements, mais nous attendons le rapport sur la politique d'ensemble européenne, méditerranéenne et internationale de Nanette Maupertuis dont le rapport sera présenté lors de la session de mai et ce protocole y sera bien sûr annexé.

Ce que je veux cependant vous indiquer, c'est que ce protocole prévoit expressément d'associer l'Assemblée de Corse, puisque après un cadre général qui a été signé entre les deux exécutifs, il est prévu, je cite « *l'installation d'un comité de suivi composé d'élus, de représentants de services et des Autorités ou de personnalités qualifiées désignées par la Communauté Autonome du Pays Basque et la Collectivité de Corse* ».

Donc, il est évident dans mon esprit, et si l'Assemblée de Corse le décide que dans ce comité qui sera chargé de l'application de la convention et du suivi des travaux, il y aura bien sur la représentation de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition ainsi que l'ouverture d'ailleurs à l'ensemble des acteurs dans les domaines de coopération expressément identifiés dans le document, la politique linguistique, les affaires européennes, la problématique de la diaspora, et je termine avec la réponse à Paola Mosca.

Premièrement, sur la politique de généralisation linguistique du basque et du corse. Je vous rappelle que l'on a signé avec Euskadi, ce n'est pas le même niveau institutionnel, c'est une Communauté Autonome avec des pouvoirs, les fameux « fueros » qui servent de substrat au pouvoir législatif qui est reconnu au profit de la Communauté Autonome Basque. Donc bien sûr, ils vont beaucoup plus loin que nous et par exemple, la langue basque étant la langue Euskadi est une langue officielle. Mais nous pourrons bien sûr avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, associatif, continuer à nous inspirer de ce qui s'est fait là-bas. Je sais que vous étiez rendue au Pays-Basque Sud, je crois en 2012, avec une large délégation et j'espère que nous pourrons y aller encore, en tout cas, les futurs représentants de la Collectivité de Corse.

Deuxièmement, la question de la diaspora, je l'ai dit, vous savez que les basques ont près de 200 centres à l'étranger qui organisent notamment la transmission de la langue basque qui articule le travail entre les basques de l'extérieur et les basques de l'intérieur.

Troisièmement, le développement d'une coopération dans le cadre des affaires européennes, puisque nous sommes désormais, grâce à l'appui du Pays Basque Sud, observateurs d'un groupe de représentation des régions ou des collectivités autonomes à compétence législative dans lesquelles il y a les Länder, le Pays Basque, la Catalogne, etc.... La Corse est partie prenante dans ce groupe en tant qu'observateur, et je crois que c'est important dans la perspective de l'extension de nos compétences.

Et enfin, pour répondre directement à Paola Mosca, quatrième point, les possibilités de coopération dans d'autres domaines d'intérêt commun et cela pourrait être, par exemple, pour la spéculation. Le Pays Basque Sud, Euskadi, n'a pas le même problème que nous, c'est surtout au Nord que le problème se pose. Mais, par contre, dans le domaine de l'agriculture, ils ont une expérience éprouvée et, bien sûr, nous pourrions nous inspirer de ce qu'ils ont fait notamment dans les domaines de coopératives, de circuits courts, etc...

Donc, je termine Pierre. Normalement nous devons faire les choses dans des formes beaucoup plus complètes, comme cela avait été le cas par exemple lorsque le Président de l'Assemblée de Corse a pris l'initiative de signer avec le Président du Parlement sarde qui a donné lieu à une réception lors de laquelle le conseil exécutif avait été présent, etc...

Nous devons le faire, mais les mois ont passé, la COVID, les élections au Pays Basque et la COVID à nouveau...

Moi j'ai souhaité que l'on puisse signer cet accord pour poser la première pierre de cette coopération et au prochain mandat, quels que soient les responsables désignés par le suffrage universel, s'ils le souhaitent, ils pourront la développer avec le Conseil exécutif, l'Assemblée et nos homologues du Pays Basque.